

REGLEMENT PARTICULIER
TOURNOI ADULTES DE PANAZOL DES 25 & 26 JUIN 2022
Catégories Minimales à Vétérans
Séries N à NC

- Art. 1** Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et les dispositions particulières de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.
Le tournoi est autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine et par la Fédération Française de Badminton, son numéro de dossier est : **En cours**.
- Art. 2** Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-arbitre : **Mme Céline FONDANECHÉ**.
Ses décisions sont sans appel. Le Juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.
- Art. 3** Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel Badnet. La répartition en sortie de poules sera réalisée automatiquement par le logiciel.
- Art. 4** Les tableaux proposés sont simples hommes (SH), simples dames (SD), doubles hommes (DH), doubles dames (DD) et doubles mixtes (DMx).
Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux : Simple OU mixte le samedi, et double le dimanche.
La constitution des tableaux se fera par séries au CPPH, prioritairement en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, puis progression en élimination directe en sortie de poules. Ils pourront être modifiés en fonction du nombre d'inscrits.
Les tableaux de SH, SD et DMX se joueront intégralement le samedi, ceux de DH et DD intégralement le dimanche.
- Art. 5** Le tournoi est National, il est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD pour la saison 2021-2022 et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs des catégories minimales, cadets, juniors, séniors et vétérans, dans les séries N, R, D, P et NC.
Dans un même tableau et donc dans une même paire, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (Règlement Général des Compétitions de la FFBaD). Ex : D9/R6 autorisé, D9/R5 interdit. Cas particulier : Si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8.
Cette règle s'applique également pour le simple.
- Art. 6** Les joueurs seront répartis dans les séries suivant leur classement CPPH effectif le jeudi 9 juin 2022.
- Art. 7** **La date limite d'inscription est le 8 juin 2022.**
- Art. 8** Le nombre total d'inscrits est limité à 200 personnes.
Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, même si elles sont arrivées avant la date limite.
- Art. 9** La confection des tableaux se fera le 11 juin 2022.
- Art. 10** Le montant des droits d'engagements est de 14 € pour un tableau, 18 € pour deux tableaux.

Art. 11 Les feuilles d'inscriptions complétées peuvent être envoyées soit :

- Par courriel à l'adresse : tournois@panazolbadminton.com
- Par courrier au :
PANAZOL BADMINTON CLUB
11 Rue Louis Blériot
87350 PANAZOL

Les inscriptions pourront également être réalisées directement sur Badnet.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée sur Badnet ou des courriers ou courriels.

Le paiement des droits d'engagement, libellé à l'ordre du « PANAZOL BADMINTON CLUB », doit être joint aux inscriptions, ou envoyé par courrier pour les inscriptions sur Badnet..

Sur demande et après approbation par le Comité d'organisation, le règlement pourra être effectué le jour du tournoi pour les joueurs des clubs de l'ancienne Ligue du Limousin (Départements de la Corrèze, de la Creuse, et de la Haute-Vienne).

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Art. 12 Aucun remboursement de l'inscription ne peut avoir lieu après la date de confection des tableaux, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Art. 13 Les horaires des matchs affichés sont donnés à titre indicatif et peuvent éventuellement être modifiés. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant l'heure présumée de son match. Chaque joueur doit se faire enregistrer à la table de marque dès son arrivée en présentant sa licence. Si un joueur désire s'absenter, il doit en faire la demande au Juge-arbitre. Les joueurs doivent rester dans le gymnase jusqu'à publication du tableau final.

Art. 14 Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les deux opposants.. Le volant officiel classé Elite est le CARLTON GT1 (plumes) en vente dans la salle. Les joueurs d'un tableau constitué uniquement de classés P peuvent s'entendre pour l'utilisation du volant plumes ou d'un volant plastique de leur choix. En cas de désaccord, le volant plumes sera de mise. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et avec tous les accessoires nécessaires au déroulement de son match.

Art. 15 Les matchs seront auto-arbitrés. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

Art. 16 Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes (de la fin du match précédent au début du suivant). Il pourra être réduit à la demande expresse de l'intéressé.

Art. 17 Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

Art. 18 Les volants touchant une structure du gymnase (plafond, chauffages) seront déclarés faute en jeu ainsi qu'au service. Les volants touchant les paniers de basket et leurs supports seront déclarés faute en jeu et une fois let au service. Les volants touchant les câbles supportant les paniers de basket seront déclarés une fois let en jeu ainsi qu'au service.

Art. 19 Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'organisation, le Juge-arbitre, les arbitres et au plus deux conseillers par équipe.

Art. 20 Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques, voir articles 3.9 et 3.10 du guide du badminton. Ces derniers seront affichés dans la salle le jour de la compétition.

- Art. 21** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date limite d'inscription.
Si un joueur est déclaré forfait, il doit impérativement prévenir le plus tôt possible l'organisateur et éventuellement son (sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait pourra être retenu.
Tout joueur forfait adressera les pièces justificatives dans les 5 jours suivants le tournoi, sous peine de suspension. Les certificats médicaux devront être envoyés par mail à la ligue de badminton de Nouvelle Aquitaine : contact@lnaqbad.fr Les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas de forfait volontaire ou non justifié.
- Art. 22** Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions.
En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton.
Tout joueur ayant déjà été prévenu lors d'un tournoi précédent pourra être sanctionné par le Juge-arbitre.
Ce règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.
Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- Art. 23** Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions.
Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.
Si un mineur atteint un rang ouvrant droit à un prix en espèces dans un tableau adultes, le montant est obligatoirement versé par chèque au représentant légal du joueur.
- Art. 24** Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 19h00.
La remise des récompenses se fera à la fin de chaque tableau joué.
- Art. 25** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge-arbitre avant son premier match en fournissant les justificatifs.
- Art. 26** Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.
- Art. 27** Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Art. 28** L'inscription au tournoi implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement.
Celui-ci sera à l'affichage dans le gymnase.
- Art. 29** Un protocole sanitaire lié à la pandémie du Covid-19 sera mis en place lors du tournoi. Ce protocole devra être respecté par tous les compétiteurs et accompagnateurs. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la compétition tout joueur ou accompagnateur qui ne respecterait pas le protocole.